



Avis public d'élection

Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Mme. Mélanie Bourgeois, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants : **Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025**

HORAIRE

- | | | |
|------------|----------------------|----------------------|
| • Lundi | De 10 h 00 à 12 h 00 | De 13 h 00 à 15 h 00 |
| • Mardi | De 10 h 00 à 12 h 00 | De 13 h 00 à 15 h 00 |
| • Mercredi | De 10 h 00 à 12 h 00 | De 13 h 00 à 15 h 00 |
| • Jeudi | De 10 h 00 à 12 h 00 | |

***Attention : Vendredi le 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continue de 9 h 00 à 16 h 30.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

- **JOUR DU SCRUTIN** : Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h
- **JOUR DE VOTE PAR ANTICIPATION** : Dimanche 26 octobre de 12 h à 20 h

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au **mardi 21 octobre 2025** à votre présidente d'élection **de voter à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. Vous pourrez **voter par correspondance** si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité. Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente ou au président d'élection au plus tard le **26 septembre 2025**.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du **22 octobre 2025**.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le **27 octobre 2025**, vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le **vendredi 31 octobre à 16 h 30**.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : **M^{me} Annie Gignac**
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection : **M^{me} Mélanie Bourgeois**
80, rue Principale, Sainte-Christine-d'Auvergne, Qc, G0A 1A0
418-329-3304 poste 107 / reception@sca.quebec

Signé à Sainte-Christine-d'Auvergne le 22 août 2025

Présidente d'élection